

Gestion des cimetières

Le domaine funéraire est un domaine sensible, d'où l'intérêt de bien connaître la réglementation en la matière pour savoir faire face aux demandes des administrés.

Programme

1. Les autorisations funéraires obligatoires
2. Personnes dépourvues de ressources suffisantes
3. Prestations obligatoires et optionnelles
4. Pénalités
5. Vacations funéraires
6. Signatures funéraires
7. Principes de base de reprise des sépultures
8. Registres indispensables
9. Vocabulaire du cimetière
10. Symboles sur les sépultures
11. Modèles d'autorisations

Objectifs

- Appliquer la loi et la réglementation des opérations funéraires,
- Connaître les obligations et pouvoirs de police du maire,
- Maîtriser la gestion du cimetière.

Moyens pédagogiques

Apports théoriques, échanges d'expériences, support de stage écrit, interactivité.

Public visé

Élus : maires, adjoints, conseillers municipaux.

Formation Sur 1 journée

Date : 11 octobre 2024
à Sorcy-Saint-Martin
(55190), place R.Poincaré,
salle des mariages

Horaire : 9h00-17h00

Effectif : de 8 (minimum)
à 15 personnes (maximum)

Intervenante :

Danièle SYLVESTRE
Consultante formatrice
spécialisée en funéraire

Coût : 350,00 € pouvant
être pris en charge par
votre Droit Individuel à la
Formation, cela ne vous
coûtera rien ni à votre col-
lectivité.

Pour en bénéficier, nous renvoyer
votre inscription
avant le 20 septembre 2024

Notre association est agréée par le ministère de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités locales pour dispenser la formation des élus locaux.